



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

Financement : Banque Mondiale (P164184)

AVIS D'APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DES SOUS PROJETS DE L'INITIATIVE PROJET MAÏS/SOJA (PIMS)

N° AP/05/MAGEL/PDACG/Février 2025

1. Contexte

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don/crédit pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à créer des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers des Guichets de cofinancement de sous projets.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le PDACG, se propose à travers cet appel d'intensifier la production de maïs au plan national dans les zones de prédilection et de faciliter l'accès à du maïs de qualité et en quantité aux acteurs de la filière avicole en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles. La priorité sera donnée aux femmes et aux jeunes (18-35 ans) dans l'objectif de contribuer au développement de la production du maïs grain et du soja pour une croissance économique inclusive de l'aviculture en Guinée.

Le présent appel à projets est financé sous la fenêtre de la catégorie d'investissement du Guichet C du PDACG pour soutenir des jeunes entrepreneurs dans la production de maïs grain et du soja au profit des acteurs de la filière aviculture (voir modalités ci-après).

nr



Guichets de financement	Le ratio de couverture
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de 100% du coût total de l'assistance technique pour les activités de préparation et de mise en œuvre du sous-projet d'investissement • Subvention maximale de 60% du coût du sous-projet d'investissement. * Pour les femmes et les jeunes (18-35 ans), subvention maximale de 90 % du coût du sous-projet d'investissement.

L'objectif de cette initiative est de faciliter l'accès au maïs grain et au soja de qualité et en quantité aux acteurs de la filière aviculture en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles.

De façon spécifique, il s'agira de financer des plans d'affaires de sous projets :

○ **Pour le maïs :**

- Financer 40 plans d'affaires de projets de production de maïs grain pour une superficie totale d'au moins 800 hectares (ha) dans les principaux bassins de production du maïs ;
- Appuyer la mise en relation des acteurs des filières avicole et maïs à travers des conventions de partenariat pour la fourniture de maïs grain de qualité et en quantité ;
- Soutenir le développement de la filière avicole, par la mise à disposition aux aviculteurs d'environ 4 000 tonnes de maïs grain.

○ **Pour le soja :**

- Subventionner 30 plans d'affaires de projets de production de soja pour une superficie totale d'au moins 300 hectares (ha) dans les principaux bassins de production ;
- Appuyer la mise en relation des acteurs des filières avicole et soja à travers des conventions de partenariat pour la fourniture du soja de qualité et en quantité ;
- Soutenir le développement de la filière avicole, par la mise à disposition aux aviculteurs d'environ 750 tonnes de soja.

A terme, cette initiative favorisera : (i) la professionnalisation de la production du maïs grain et de soja par l'utilisation de variétés productives et des technologies adaptées pour la production sur au moins 800 ha en culture de maïs additionnels et 300 ha en soja, (ii) le soutien aux opérations post-récolte, et (iii) l'appui au stockage et à la commercialisation au bénéfice des acteurs de la filière aviculture en Guinée.

La mise en œuvre de l'initiative se fera à travers :

- Le renforcement des organisations de producteurs, de transformateurs, de PME et des organisations interprofessionnelles par la formation et le coaching ;
- Le renforcement de capacités des acteurs, la facilitation de la préparation de plans d'affaires viables et les partenariats fructueux entre producteurs de maïs ou soja et acteurs de la filière volaille ;
- La contribution au financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais d'un mécanisme compétitif de subvention de contrepartie du projet.

2. Critères d'éligibilité et de sélection

Seront éligibles au présent appel à projets, tout sous-projet présenté par un :

- Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale (emplois jeunes/femmes /contenu local) ;

mu





- Jeune et femme considéré comme constituant un groupe vulnérable ;
- Investisseur privé ;
- Producteur ;
- Agro-industriel

Individuellement ou organisés en :

- Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- Associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- Structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- Être un promoteur d'un sous-projet associé à la chaîne de valeur agricole maïs et ou soja sur les corridors du projet et dans les bassins de production de maïs et fonio ;
- Justifier d'une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans la chaîne de valeur maïs et soja pour le guichet C ;
- Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- Justifier d'un acte de disponibilité foncière (personne physique ou morale) ;
- Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

Toutes les propositions doivent être rédigées dans un canevas de plan d'affaire déjà prédéfini. Celles rédigées à la main et/ou avec un autre canevas ne sont pas acceptées.

Les dossiers (Avis, dossiers d'appel à projet, canevas de rédaction du plan d'affaire et documents et la requête de financement qu'il faut remplir et soumettre) sont téléchargeables sur le site web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, la chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

La date de dépôt des offres (formulaire rempli sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB) est fixée **au plus tard le lundi, 17 mars 2025 à 15h 00 mn** au siège de l'Unité de Coordination et d'Exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5ème étage, Commune de Dixinn, Conakry (Près du Centre de l'Autonomisation des femmes), contre remise d'une attestation de dépôt,

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de coordination et d'exécution du projet : téléphone : **(+224) 612 000 425 et 612 126 184**, tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**. Email : infopdacgap@gmail.com,

Le Coordonnateur National

